

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 mai 2023, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec
- M. le conseiller David Weiser, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2023-51**

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2023

#### **Résolution n° C-2023-52**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2023.

Adoptée

Rapport de gestion du fonds octroyé par la Fondation Lucie et Andrée Chagnon**Résolution n° C-2023-53**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de transactions du fonds octroyé par la Fondation Lucie et Andrée Chagnon pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Rapport de mission dans les pays nordiques 2023**Résolution n° C-2023-54**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de mission dans les pays nordiques 2023 - Copenhague, Malmö et Helsinki - 22 au 31 mars 2023, daté de mai 2023 (Rapport).
- De mandater la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec pour assurer le suivi des recommandations inscrites au Rapport ainsi qu'évaluer l'opportunité de les mettre en œuvre.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQuébec – Modification de l'échéancier**Résolution n° C-2023-55**

CONSIDÉRANT l'ampleur du nouveau contenu à intégrer au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) adopté le 17 juin 2021, le conseil de la CMQuébec souhaite que l'adoption du règlement édictant le PMADR soit effectuée avant la fin du mandat des élus y siégeant, prévu en octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) recommande de modifier la résolution no C-2022-131 afin de modifier les dates liées aux étapes menant à l'adoption du règlement édictant le PMADR;

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- Que le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;
- De modifier la résolution n° C-2022-131 en supprimant la seconde puce et la remplaçant par ce qui suit :
  - « De mandater la direction générale de la CMQuébec afin de poursuivre les travaux de révision du PMAD de façon à atteindre les échéances suivantes :

- Adopter, au plus tard en octobre 2023, et à une deuxième reprise, un premier projet de PMADR;
  - Adopter, au plus tard en septembre 2024, un second projet de PMADR;
  - Adopter, au plus tard en septembre 2025, le règlement édictant le PMADR »
- De transmettre à chaque MRC et municipalité locale faisant partie du territoire de la CMQuébec copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 - MRC de La Côte-de-Beaupré

**Résolution n° C-2023-56**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

Aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, pour l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 677 232 \$, aux fins de la réalisation du projet de « Mise en valeur de la rivière Sainte-Anne et du sentier Mestachibo ».
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une planification détaillée des interventions.
- Transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-13

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 - MRC de L'Île d'Orléans

**Résolution n° C-2023-57**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

Aide financière à la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans, pour l'octroi d'une aide financière d'une

somme totale de 74 909 \$, aux fins de la réalisation du projet de « Réaménagement du pôle récréatif du site du quai ».

- Transmettre à la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Aide financière à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans pour l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 73 987 \$, aux fins de la réalisation du projet « Les pieds dans l'eau du Saint-Laurent ».
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans eu égard à sa participation financière à la réalisation de ce projet.
- Transmettre à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-13

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 par la MRC de La Jacques-Cartier

**Résolution n° C-2023-58**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

Aide financière à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, pour l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 399 790,70 \$, aux fins de la réalisation du projet de « Mise en valeur de l'aire d'accueil principal de la chapelle de Tewkesbury et la préservation du milieu ».
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au « Programme d'aide financière 2020-2025 ».
- Transmettre à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Aide financière à la municipalité de Lac-Beauport :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Lac-Beauport, pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 568 122,41 \$, aux fins de la réalisation du projet « Valorisation du milieu naturel reliant la vallée Autrichienne, le lac Neigette et les infrastructures communautaires ».

- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la municipalité de Lac-Beauport eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au « Programme d'aide financière 2020-2025 ».
- Transmettre à la municipalité de Lac-Beauport une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Aide financière à la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval :

- Approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 213 318,89 \$, aux fins de la réalisation du projet « Montagne de la croix et sentier Liguori ».
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au « Programme d'aide financière 2020-2025 ».
- Transmettre à la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Considérant l'approbation par le conseil de la CMQuébec des projets avec un financement inférieur à celui demandé par les municipalités, si des adaptations ultérieures d'un projet étaient nécessaires, ce dernier devrait être réévalué par le comité de pilotage et le comité de direction. Le financement pourrait alors être accordé suite à cette réévaluation, conditionnellement au respect du Programme d'aide financière 2020-2025.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Certificat trésorerie : CT-2023-14  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Programmation finale des projets 2023

**Résolution n° C-2023-59**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Programmation finale des projets 2023 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine, datée de mai 2023.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la Programmation finale des projets 2023 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine, accompagnée d'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Évaluation d'impact sur la santé du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé – Prise d'acte

**Résolution n° C-2023-60**

Sur proposition de M. Claude Villeneuve, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de « l'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) » réalisée par le Partenariat Interdisciplinaire de Recherche-action en Aménagement et en aide à la Décision pour l'Équité Sociale (PIRAMIDES), relevant du Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) de l'Université Laval, datée d'avril 2023.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à diffuser ce document sur son site Internet.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° R.A.V.Q 1567 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de modifier les conditions de délivrance d'un permis de construction

#### **Résolution n° C-2023-61**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° R.A.V.Q 1567 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux conditions de délivrance d'un permis de construction »;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan d'action de la Vision métropolitaine de la mobilité durable – Formation de comités

#### **Résolution n° C-2023-62**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041 (Vision) et sur recommandation du Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) :

- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
  - Former un comité de travail, composé notamment de quatre (4) membres issus du conseil de la CMQuébec, soit :
    - M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec et élu répondant de la Vision;
    - Mme Brigitte Duchesneau, conseillère à la Ville de Lévis et élue répondante pour la Trame verte et bleue métropolitaine;
    - M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et élu répondant pour le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQuébec, et;
    - M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

- Former un comité de stratégie, composé notamment d'un (1) membre issu du conseil de la CMQuébec, soit M. Pierre-Luc Lachance.
- De désigner M. Pierre-Luc Lachance et Mme Sandra Boucher, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre de président et de co-présidente du comité de travail et du comité stratégique pour l'élaboration du plan d'action de la Vision.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 – « La mise en marché des produits régionaux » -  
Projet 2.1 « Soutenir l'agrotourisme et le tourisme gourmand » | Programme d'aide financière aux circuits  
agrotouristiques 2023

#### **Résolution n° C-2023-63**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du projet 2.1 « Soutenir l'agrotourisme et le tourisme gourmand » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- De procéder au lancement du Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2023, pour une somme totale de 100 000 \$ (taxes incluses), ainsi qu'à déboursier les sommes afférentes;
- De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

#### Bordereau d'information

A) Contrat octroyé par le comité exécutif :

- Portrait-diagnostic et recommandations d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec: Accorder un contrat de gré à gré au Bureau d'écologie appliquée aux fins de la réalisation d'un portrait-diagnostic et l'émission de recommandations d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), dans le cadre du Plan d'action pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes de la CMQuébec, au montant de 18 970,88 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée de février 2023. - **Résolution n° E-2023-29**

B) Procès-verbal de séance ordinaire du comité exécutif du 16 février 2023

C) Procès-verbal de séance ordinaire du comité exécutif du 16 mars 2023

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2023-64**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. David Weiser, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2023-51 à C-2023-64 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE